



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du col de l'utérus

Question écrite n° 8180

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'élargissement de la vaccination HPV. Si des progrès ont été réalisés dans la prévention et le diagnostic des cancers gynécologiques, leur dépistage doit être amélioré. En 2011, on a commencé à montrer que lorsque l'on vaccine une grande partie de la population, comme en Australie, où l'on vaccine les filles de neuf à douze ans et où il y a plus de 70 % de la population vaccinée, on observe une diminution significative après quelques années des consultations pour condylomes exophytiques chez les jeunes femmes de la population vaccinée (huit fois moins). Aussi, elle lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement a mises en place pour permettre cet élargissement de la vaccination HPV aux jeunes filles à partir de neuf ans.

## Texte de la réponse

L'infection à papillomavirus est très fréquente ; c'est l'une des trois principales infections sexuellement transmissibles en population générale et il s'agit de la première des infections virales sexuellement transmissibles. Les papillomavirus sont impliqués dans la survenue de lésions cancéreuses en particulier du col de l'utérus. Une douzaine de papillomavirus différents peuvent être à l'origine de cancers du col utérin ; les types 16 et 18 sont les plus fréquents des papillomavirus à haut risque oncogène et sont estimés responsables d'environ 73 % des cancers du col de l'utérus. Les vaccins actuellement disponibles (Gardasil® et Cervarix®) protègent contre ces 2 principaux types. La stratégie de prévention globale du cancer du col de l'utérus s'appuie sur le dépistage par frottis cervico-utérin à partir de 25 ans et jusqu'à 65 ans, et de manière complémentaire sur la vaccination des jeunes filles de 14 à 23 ans, selon les recommandations du haut conseil de la santé (HCSP). Les condylomes exophytiques sont dus à des papillomavirus dits de bas risque HPV 6 ou 11 et sont d'ailleurs efficacement prévenues par la réalisation d'une vaccination par le vaccin quadrivalent Gardasil® qui protège contre les HPV 6,11,16 & 18. Cette vaccination n'est efficace qu'avant tout développement de lésions. Le HCSP a engagé une réflexion sur l'avancement de l'âge de la vaccination des jeunes filles contre les infections HPV. L'avis du HCSP sera connu au début de l'année 2013.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8180

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5820

**Réponse publiée au JO le :** [8 janvier 2013](#), page 175